

Engagements individuels de Nexity dans act4nature international

Nexity, groupe immobilier français intégré, est avant tout une plateforme de services offrant, sur toute sa chaîne de valeur (de l'aménagement à la promotion jusqu'à la gestion de bureaux et de logements et autres métiers de services) des solutions à haute qualité environnementale, accompagnant le développement des territoires pour la qualité de notre vie ensemble. En 2021, Nexity renouvelle son engagement pour la nature et la biodiversité, en franchissant de nouvelles étapes.



©Sergio Grazia

Enjeu 1 : Rendre accessible la nature à l'ensemble des occupants de nos opérations

Notre volonté est de permettre à l'ensemble des résidents et usagers de nos opérations neuves ou de réhabilitation d'avoir accès à un espace végétalisé¹ favorable au bien-être.

- 100 % des opérations résidentielles et tertiaires livrées à compter de 2023 bénéficiant d'un espace végétalisé.

Enjeu 2 : Systématiser l'intégration d'exigences biodiversité dans la conception des espaces végétalisés

Nous souhaitons contribuer à protéger et restaurer la biodiversité à la fois en agissant sur la proportion de nature en ville mais aussi en étant exigeant sur la qualité des espaces ainsi créés. En 2020, nous avons conçu une démarche opérationnelle (avec le Cerema²) pour systématiser cette approche.

- 100 % des espaces végétalisés conçus selon des exigences biodiversité - recours à des espèces indigènes, diversification des strates végétales et des espèces persistantes et caduques, intégration de continuités végétales avec la végétation présente sur et autour du projet... - dans les opérations livrées à compter de 2023.

Enjeu 3 : Lutter contre l'imperméabilisation

Notre démarche se veut globale : d'abord par la reconstruction de la ville sur la ville (réhabilitation, aménagement de friches industrielles, densification...) et la réintroduction de la nature en ville, dont l'eau est un vecteur essentiel ; ensuite par la réduction des effets induits par l'imperméabilisation dans nos constructions et aménagements.

- 100 % des opérations résidentielles et tertiaires lancées en 2022 ayant étudié et si possible intégré au moins une solution pour limiter les impacts de l'imperméabilisation (exemples : travaux de désimperméabilisation, recours à des solutions naturelles d'infiltration des eaux pluviales, revêtements perméables...) avec l'ambition que toutes les opérations y parviennent. Une analyse des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces solutions sera menée.

Enjeu 4 : Pilotage et gouvernance relative à la biodiversité

Un avancement annuel sera présenté au Comité exécutif avec un état des indicateurs proposés.

Enjeu 5 : Créer une culture partagée autour de la biodiversité et faire monter en compétence nos collaborateurs

L'enjeu est de favoriser l'appropriation par les collaborateurs des enjeux biodiversité et de leur permettre d'acquérir un savoir-faire métier autour de la végétalisation et de la biodiversité. En 2020, 450 collaborateurs ont été formés.

- Former 100 % des collaborateurs ciblés d'ici 2022 (soit 1200 au total).
- Minimum 1 publication / mois d'information d'actualité, scientifique, de retour d'expérience, partagée avec nos experts grâce à la création d'un espace collaboratif dédié à la communauté professionnelle concernée.

Enjeu 6 : Promouvoir la biodiversité avec et auprès de nos parties prenantes

Nous souhaitons à la fois vérifier que nos actions répondent bien aux attentes de nos clients (particuliers, entreprises, collectivités, institutionnels) et parties prenantes et nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de sensibilisation autour de la biodiversité avec eux.

- Mener des actions de promotion de la biodiversité auprès de nos clients particuliers - occupants des logements ou investisseurs - , et des usagers des bureaux, sur les opérations livrées à compter de 2023 (signalétique sur site, présentation de notre démarche d'intégration de la nature dans les supports de commercialisation - plaquettes, page internet programme...).

1 Un espace végétalisé se caractérise par la présence de végétal, par opposition à un espace intégralement minéral. Sa définition tient compte de tous les contextes urbains, et va d'un ensemble de plantations - y compris sur dalle type parking ou en toiture - à des étendues végétalisées plus vastes, notamment en pleine terre, pouvant aller jusqu'à 60 % ou plus de la surface du terrain.

2 CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.